ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

Bergeron &Co. CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13
Annexe 1 - État des résultats par programme	14

Bergeron &Co. CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Pierre Bergeron CPA,CGA*
Simon Belzile CPA,CGA*
Mathieu Lepage CPA,CGA*
* Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc.

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F.) Inc. au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co.

Edmonton, AB
15 juin 2020

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	$ 1,105,404	$ 1,224,242
Subventions provinciales (Note 14)	663,479	692,396
Commandites et partenariats	79,692	37,200
Inscriptions et ventes	76,429	70,204
Revenus de location	16,755	16,171
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 11)	10,055	13,793
Autres subventions	4,000	15,324
Autres revenus	4,843	10
Intérêts	1,333	1,307
	1,961,990	2,070,647
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1,198,933	1,218,364
Honoraires (Note 15)	219,352	329,784
Frais de déplacement, repas et hébergement	195,866	189,008
Location de bureaux et de salles	80,229	73,538
Frais de bureau	67,329	67,650
Frais légaux et de comptabilité	48,159	46,501
Frais de formation	47,847	4,849
Équipement et location d'équipement	44,182	19,133
Cotisations et abonnements	28,198	34,230
Frais de publicité et de promotion	20,453	32,568
Amortissement des immobilisations corporelles	17,837	23,618
Assurances	8,588	6,245
Partenariats	5,538	12,765
Achats	1,189	6,198
Frais bancaires	1,096	1,375
Créances irrécouvrables	1,021	76
Frais relatifs aux véhicules	-	270
Dons	-	50
	1,985,817	2,066,222
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE POSTE	(23,827)	4,425
AUTRE POSTE		
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	790
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**$ (23,827)**	**$ 5,215**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation (Note 12)	Non-grevé d'affectation	Total 2020	Total 2019
Solde au début	$ 28,035	$ 69,826	$ 121,548	$ 219,409	$ 214,194
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(7,782)	-	(16,045)	(23,827)	5,215
Investi en immobilisations corporelles	3,092	-	(3,092)	-	-
Solde à la fin	**$ 23,345**	**$ 69,826**	**$ 102,411**	**$ 195,582**	**$ 219,409**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2020

	2020	2019
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	$ 233,842	$ -
Comptes à recevoir (Note 4)	114,102	329,185
TPS à recevoir	25,065	15,463
Stocks	5,545	2,958
Frais payés d'avance	6,012	8,619
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	384,566	356,225
PLACEMENTS (Note 5)	68,583	67,258
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	36,655	45,151
TOTAL DE L'ACTIF	**$ 489,804**	**$ 468,634**
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire (Note 7)	$ -	$ 18,024
Comptes fournisseurs et charges à payer	106,524	118,089
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)	27,634	51,570
Apports reportés (Note 10)	146,755	44,428
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	280,913	232,111
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 11)	13,309	17,114
TOTAL DU PASSIF	294,222	249,225
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	23,345	28,035
Actif net grevé d'affectation (Note 12)	69,826	69,826
Actif net non-grevé d'affectation	102,411	121,548
TOTAL DE L'ACTIF NET	195,582	219,409
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**$ 489,804**	**$ 468,634**

Approuvé par les Députés:

_____, Député _____, Député

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	$ (23,827)	$ 5,215
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	17,837	23,618
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10,055)	(13,793)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	(790)
Intérêt réinvesti dans les dépôts à terme	(1,325)	(1,299)
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	(17,370)	12,951
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(10,954)	20,280
Subventions à recevoir	226,046	(190,711)
Intérêts à recevoir	(8)	(8)
Stocks	(2,587)	1,928
Frais payés d'avance	2,607	(4,298)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(11,564)	30,424
Salaires et cotisations sociales à payer	(23,936)	23,231
Taxes sur les produits et services	(9,602)	(4,232)
Apports reportés	102,326	(12,942)
	254,958	(123,377)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles	6,250	9,533
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Montant reçu pour disposition d'immobilisations corporelles	-	2,225
Achats d'immobilisations corporelles	(9,342)	(16,226)
	(9,342)	(14,001)
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	251,866	(127,845)
Encaisse (Découvert bancaire) au début de l'exercice	(18,024)	109,821
Encaisse (Découvert bancaire) à la fin de l'exercice	**$ 233,842**	**$ (18,024)**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Assemblée communautaire fransaskoise (A.C.F) Inc. est l'organisme porte-parole de la francophonie en Saskatchewan. Elle a pour but de protéger, défendre et promouvoir les droits des francophones dans la province de la Saskatchewan. L'ACF est un organisme sans but lucratif incorporé sous la loi des corporations de la Saskatchewan et est, de ce fait, exonéré de l'impôt sur le revenu.

Les subventions représentent 90 % (2019 - 93 %) des revenus de l'ACF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'ACF ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

b) L'ACF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les commandites et partenariats, les autres revenus, les revenus de location, les inscriptions et frais sont constatés à titre de produits au moment où la vente ou l'évènement a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

c) La politique de l'ACF consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition et la marge de crédit.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

d) L'ACF évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre des apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir, des intérêts à recevoir, des parts sociales et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

e) Les actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

f) Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts pour réaliser les ventes. Les stocks sont principalement composés de drapeaux et sont vendus à un prix symbolique afin de promouvoir la communauté fransaskoise.

Immobilisations corporelles

g) Les immobilisations corporelles ayant un coût excédent 500 $ sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où aucun amortissement n'est reconnu.

Véhicules	5 ans	Amortissement linéaire
Matériel informatique	3 ans	Amortissement linéaire
Mobilier et équipement	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'ACF, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services

h) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'ACF à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Ventilation des charges

i) Les charges reliées spécifiquement à un projet sont comptabilisées directement dans ce projet. Les charges communes sont comptabilisées aux résultats et ensuite attribuées aux autres projets selon les conventions suivantes :

Les salaires sont alloués selon le temps encouru par l'employé dans le projet qui est budgété selon les ententes de contributions. Les amortissements sont attribués au fonctionnement général, à moins qu'un projet ait financé l'acquisition d'une immobilisation, dans quel cas l'amortissement est alloué à ce projet.

Tous les autres frais généraux et administratifs sont alloués aux projets selon les montants attribués dans les ententes de contributions. Si aucun frais d'administration n'a été attribué dans une entente pour un projet, un montant équivalent à 15 % des revenus sera alloué, à titre de frais d'administration, à ce projet.

3. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATIONS

	2020	2019
Encaisse grevée d'affectations externes - apports reportés	$ 146,755	$ 44,428
Encaisse non-grevée d'affectations	87,087	(62,452)
Total de l'encaisse (découvert bancaire)	$ 233,842	$ (18,024)

4. COMPTES À RECEVOIR

	2020	2019
Subventions à recevoir	$ 84,523	$ 310,568
Comptes clients	29,172	18,218
Intérêts à recevoir	407	399
	$ 114,102	$ 329,185

5. PLACEMENTS

	2020	2019
Dépôt à terme, 2 %, échéant en septembre 2020	$ 67,563	$ 66,238
Parts sociales - Affinity Credit Union	20	20
20 parts sociales - La Coopérative des publications fransaskoises	1,000	1,000
	$ 68,583	$ 67,258

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette 2020	Valeur comptable nette 2019
Véhicules	$ 14,665	$ 4,400	$ 10,265	$ 13,199
Matériel informatique	80,108	65,428	14,680	15,668
Mobilier et équipement	47,075	35,365	11,710	16,284
	$ 141,848	$ 105,193	$ 36,655	$ 45,151

7. MARGE DE CRÉDIT

L'ACF a une marge de crédit autorisée au montant de 64 900 $. Cette marge est garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur un lien réel sur tous les actifs présents et futurs de l'ACF. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la caisse Affinity majoré de 0,50 %. Aucun intérêt n'a été versé sur la marge de crédit durant l'exercice. Le taux préférentiel du prêteur est de 2,45 % au 31 mars 2020.

8. CARTES DE CRÉDIT

L'ACF détient une carte de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 9 500 $ et portant un taux d'intérêt annuel de 19,90 %. Le solde à payer sur la carte de crédit au 31 mars 2020 est 441 $ (2019 - 2 145 $) et est présenté avec les comptes fournisseur et charges à payer.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 27 261 $ (2019 – 36 178 $). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

10. APPORTS REPORTÉS

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Ministère de l'Éducation	$ 19,392	$ 160,000	$ (110,815)	$ 68,577
Ministère de l'Économie	16,446	529,829	(483,775)	62,500
EDSC	-	81,785	(70,907)	10,878
Finance Québec	-	4,800	-	4,800
Inscriptions Camp Voyageur	8,590	27,747	(36,337)	-
	$ 44,428	$ 804,161	$ (701,834)	$ 146,755

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés représentent le solde non-amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	2020	2019
Solde d'ouverture	$ 17,114	$ 22,604
Apports reçus	6,250	9,533
Radiation	-	(1,230)
Montants amortis aux résultats	(10,055)	(13,793)
Solde de fermeture	$ 13,309	$ 17,114

12. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATION INTERNE

Réserve pour éventualités

Selon sa politique 3.5 - La réserve, l'ACF doit maintenir un fonds de réserve pour faire face à des besoins imprévus. La politique stipule que l'ACF peut transférer annuellement, en tenant compte de sa situation financière, un minimum de 1,5 % de ses revenus auto-générés.

13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	2020	2019
Patrimoine canadien - programmation	$ 607,200	$ 607,200
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	252,472	256,591
Emploi et développement social Canada	241,038	227,716
Jeunesse Canada au travail	4,694	5,340
Diversification de l'économie de l'Ouest	-	105,503
Patrimoine canadien - foires francophones	-	21,892
	$ 1,105,404	$ 1,224,242

14. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	2020	2019
Ministère de l'Économie	$ 547,664	$ 507,980
Ministère de l'Éducation	110,815	176,416
Community Initiatives Fund	5,000	8,000
	$ 663,479	$ 692,396

15. OPÉRATIONS ENTRES ENTITÉS APPARENTÉES

L'ACF a versé des honoraires aux députés selon les politiques administratives pour leurs réunions de travail et de représentation. Un total de 39 705 $ a été versé en 2020 (2019 - 38 625 $). Ces montants sont inclus dans le compte « Honoraires » à l'état des résultats. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

16. ENGAGEMENTS

L'ACF s'est engagée en vertu de deux baux pour la location d'espaces à bureau qui viennent à échéance respectivement en juillet 2021 et en mars 2023 et comprennent les versements suivant pour les prochains exercices :

2021	$ 69,562
2022	59,974
2023	50,650
	$ 180,186

17. FONDS DE DOTATION

Un fonds de dotation a été créé en 2007 auprès de La Fondation fransaskoise portant le nom « Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise ». Le mandat de ce fonds est d'augmenter la capacité de la communauté fransaskoise à développer des programmes et des services en français dans le domaine des sports et loisirs ainsi que d'appuyer financièrement des projets liés au fonctionnement de l'ACF, incluant le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections de la communauté fransaskoise.

La valeur du fonds au 31 août 2019 était de 97 226 $ (2018 - 89 820 $).

18. RISQUES FINANCIERS

L'ACF, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :
L'ACF est exposée à un risque de crédit principalement lié aux comptes clients, aux subventions à recevoir et intérêts à recevoir.

Risque de taux d'intérêt :
L'ACF est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe, comme la carte de crédit et le découvert bancaire assujettissent l'ACF à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'ACF est exposée à ce type de risque principalement par son dépôt à terme, sa carte de crédit et sa marge de crédit.

Risque de liquidité :
L'ACF est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE (A.C.F.) INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Programmation 2019-2020	Emploi & Immigration	Éducation	Total
PRODUITS				
Subventions fédérales (Note 13)	607,200	493,510	4,694	1,105,404
Subventions provinciales (Note 14)	-	547,664	115,815	663,479
Commandites et partenariats	7,881	56,811	15,000	79,692
Inscriptions et ventes	40,092	-	36,337	76,429
Revenus de location	16,755	-	-	16,755
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 11)	1,331	8,049	675	10,055
Autres subventions	-	-	4,000	4,000
Autres revenus	4,443	-	400	4,843
Intérêts	1,333	-	-	1,333
Contribution de l'organisme	(6,484)	6,484	-	-
	672,551	1,112,518	176,921	1,961,990
CHARGES				
Salaires et charges sociales	379,049	752,020	67,864	1,198,933
Honoraires (Note 15)	92,693	104,159	22,500	219,352
Frais de déplacement, repas et hébergement	126,465	23,921	45,480	195,866
Location de bureaux et de salles	37,583	41,326	1,320	80,229
Frais de bureau	44,343	21,165	1,821	67,329
Frais légaux et de comptabilité	40,471	7,688	-	48,159
Frais de formation	3,413	43,529	905	47,847
Équipement et location d'équipement	10,319	33,463	400	44,182
Cotisations et abonnements	16,460	11,372	366	28,198
Frais de publicité et de promotion	11,568	2,280	6,605	20,453
Amortissement des immobilisations corporelles	9,113	8,049	675	17,837
Assurances	6,280	1,558	750	8,588
Partenariats	2,100	-	3,438	5,538
Achats	1,189	-	-	1,189
Frais bancaires	672	-	424	1,096
Créances irrécouvrables	1,021	-	-	1,021
Allocations des frais d'administrations	(90,211)	65,748	24,463	-
	692,528	1,116,278	177,011	1,985,817
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**$ (19,977)**	**$ (3,760)**	**$ (90)**	**$ (23,827)**